

Activité et conditions d'emploi de la main-d'œuvre pendant la crise sanitaire Covid-19

Synthèse des résultats de l'enquête flash – mai 2020

La deuxième édition de l'enquête Acemo spéciale Covid, réalisée par la Dares avec l'appui de l'INSEE, a interrogé les entreprises de 10 salariés ou plus du secteur privé non agricole entre le 1er et le 12 mai 2020, sur leur situation et les conditions d'emploi de la main-d'œuvre à fin avril.

- Entre mars et avril, on note une certaine reprise de l'activité : alors qu'en mars, 19 % des salariés étaient dans une entreprise dont l'activité s'était arrêtée, ils ne sont plus que 12 % dans ce cas en avril. Cette amélioration est particulièrement nette dans les secteurs de la construction (16 % à l'arrêt après 53 % en mars), de la fabrication de biens d'équipements et d'autres produits industriels, ainsi que dans les plus petites entreprises (26 % à l'arrêt en avril après 39 % en mars dans les entreprises de 10 à 19 salariés). En miroir, la proportion de salariés dans une entreprise dont l'activité a diminué de plus de moitié augmente. Au total, un peu moins de la moitié des salariés sont encore en avril dans une entreprise dont l'activité s'est arrêtée ou a diminué de plus de moitié (45 %, après 49 % en mars).
- Les causes de la chute d'activité en avril sont avant tout la perte de débouchés (45 %) ou les fermetures administratives (30 %), loin devant le manque de personnel pouvant travailler (14 %) et les difficultés d'approvisionnement (11 %).
- Les difficultés rencontrées par les entreprises changent un peu de nature également : les difficultés liées à la gestion sanitaire de la crise, aux difficultés d'approvisionnement et à l'aval se réduisent alors que celles liées aux débouchés augmentent. C'est particulièrement net dans les secteurs de l'information et de la communication, les secteurs liés à l'énergie, les activités financières et la fabrication de matériel de transport.
- Si les réductions d'effectifs restent limitées, elles augmentent toutefois légèrement par rapport à mars, et passent davantage par le non-renouvellement de CDD, mais aussi par une hausse des licenciements de CDI ou des ruptures conventionnelles.
- Entre fin mars et fin avril, un début de retour sur site est à l'œuvre : fin avril, un tiers des salariés travaillaient sur site (après un quart fin mars), un cinquième était en chômage partiel complet (après un quart fin mars), un quart en télétravail (comme fin mars), les autres étant en congés, maladie ou garde d'enfants.
- Si la part des salariés au chômage partiel complet diminue, le nombre d'entreprises ayant eu recours au chômage partiel au cours du mois augmente entre mars et avril, et les raisons du

recours au chômage partiel se sont modifiées. L'impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés est moins fréquemment évoquée qu'il y a un mois, au profit de la réduction des débouchés ou des commandes et de la fermeture obligatoire dans le cadre des restrictions de certaines activités.

- *Le nombre de salariés ayant été au chômage partiel (complet ou non) au cours du mois d'avril peut être estimé à 8,6 millions, pour 832 millions d'heures chômées (soit 2,8 semaines à 35 heures par salarié en moyenne).*
- *Les mesures de protection individuelles ont été très significativement renforcées entre mars et avril. Les plus fréquentes pour les salariés sur site sont la mise en place de distances de sécurité et la fourniture de gel hydroalcoolique.*
- *Les perspectives des entreprises sont marquées par une forte incertitude et une grande hétérogénéité entre secteurs. Si les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici 3 mois représentent 40 % de l'emploi salarié, celles qui ne voient pas de retour à la normale dans ce délai en représentent 33 % et celles qui ne savent pas dater ce retour à la normale 27 %. Les secteurs dans lesquels les entreprises ont les anticipations les plus favorables sont les industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution, la construction, la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac et l'enseignement, santé humaine et action sociale. Les plus pessimistes sur leurs perspectives se trouvent dans les secteurs de l'hébergement et restauration et de la fabrication de matériels de transport.*
- *Les principales difficultés que les entreprises voient poindre dans la perspective d'une reprise d'activité à compter du 11 mai sont la disponibilité limitée de certains salariés, l'organisation de l'activité de manière à respecter la distanciation sociale, le manque de débouchés et l'équipement en dispositifs de protection.*

En avril, les entreprises à l'arrêt total sont moins nombreuses. Elles représentent 12 % des salariés contre 19 % un mois plus tôt.

En avril, l'activité des entreprises est en amélioration par rapport au mois précédent : 12 % des salariés du secteur privé non agricole sont dans des entreprises qui ont arrêté leur activité, après 19 % en mars. En miroir, les entreprises ont plus souvent connu une forte réduction de leur activité (32 % après 30 % en mars). Au total, 45 % des salariés sont dans des entreprises qui ont réduit très fortement ou arrêté leur activité du fait de la crise par rapport à ce qui était prévu (après 49 % en mars). 35 % des salariés sont dans des entreprises qui ont vu leur activité baisser plus modérément (après 32 % en mars), 16 % dans des entreprises dont l'activité est restée inchangée, et 5 % dans des entreprises où l'activité a augmenté par rapport à ce qui était prévu.

La baisse d'activité demeure particulièrement marquée dans les entreprises de 10 à 19 salariés (26 % sont à l'arrêt et 34 % en forte diminution d'activité, après respectivement 39 % et 25 %), contre 7 % à l'arrêt (11 % en mars) et 31 % en forte baisse (après 32 % en mars) pour les entreprises de 500 salariés ou plus (Tableau 1).

Tableau 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : Au cours du mois d'avril, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?

	Ensemble		10 - 19		20 - 49		50 - 99		100 - 249		250 - 499		500 ou +	
	mars	avril	mars	avril	mars	avril	mars	avril	mars	avril	mars	avril	mars	avril
Elle a été arrêtée	19,0	12,2	38,9	26,1	29,3	18,9	21,1	12,8	17,3	10,2	15,4	9,0	10,6	7,1
Elle a diminué très fortement (de 50 % ou plus)	30,0	32,4	24,8	33,5	30,2	35,3	27,5	32,5	30,5	34,0	29,7	31,7	31,8	30,6
Elle a diminué fortement (de moins de 50 %)	31,9	35,0	21,4	24,3	23,1	26,2	25,6	28,1	30,7	33,2	34,2	35,5	39,6	43,4
Elle est restée inchangée	14,9	15,8	12,0	12,7	12,6	13,6	19,1	19,2	16,0	18,4	16,4	19,0	14,8	15,0
Elle a augmenté	4,2	4,6	2,9	4,6	4,7	6,0	6,7	7,4	5,5	4,1	4,4	4,7	3,3	3,8

Note de lecture : au cours du mois d'avril, 12,2 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.

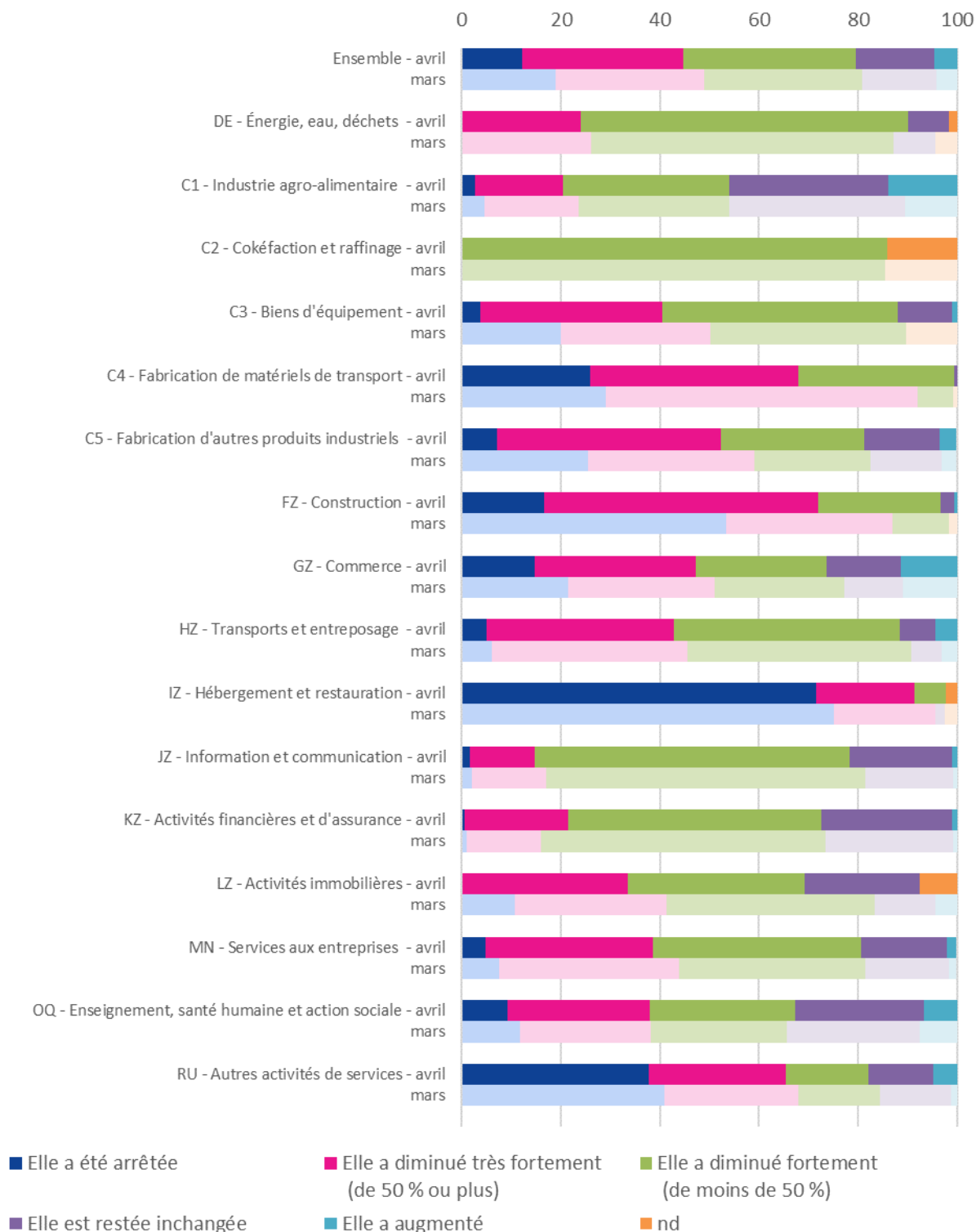
Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les effets de la crise sur l'activité restent très différents selon les secteurs d'activité (Graphique 1).

Graphique 1 - Conséquence de la crise sanitaire sur l'activité par secteur (en % de salariés)

Question : Au cours du mois d'avril, comment votre activité a-t-elle été affectée par la crise sanitaire et ses implications, par rapport à ce qui était prévu ?



Note de lecture : au cours du mois d'avril, 16 % des salariés du secteur de la construction travaillent dans une entreprise où l'activité a été arrêtée.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

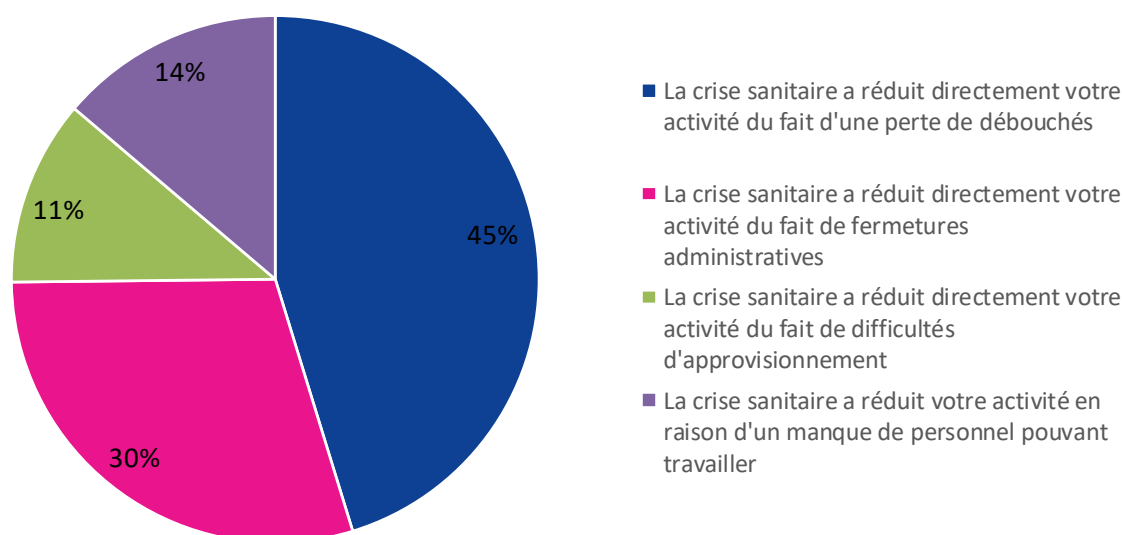
Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Le secteur qui demeure le plus touché par des arrêts ou des baisses d'activité supérieures à 50 % est l'hébergement restauration (91 %, dont 71 % à l'arrêt, après 96 % en mars, dont 75 % à l'arrêt). D'autres secteurs restent particulièrement affectés mais en amélioration par rapport à mars : la construction (72 % dont 16 % à l'arrêt, après 87 % en mars, dont 53 % à l'arrêt), la fabrication de matériels de transport (68 % dont 26 % à l'arrêt, après 92 % en mars, dont 29 % à l'arrêt), la fabrication d'autres produits industriels (52 % dont 7 % à l'arrêt, après 59 % en mars, dont 25 % à l'arrêt), tiré par l'industrie textile, et enfin le commerce (47 % dont 15 % à l'arrêt, après 51 %, dont 22 % à l'arrêt). Les autres activités de service sont dans une situation analogue en mars (65 % dont 38 % à l'arrêt, après 68 % en mars, dont 41 % à l'arrêt), du fait notamment des arts, spectacles et activités récréatives (91 %, dont 63 % à l'arrêt).

Le plus souvent, la réduction d'activité a pour cause une perte de débouchés (45 %), des fermetures administratives (30 %), plutôt qu'un manque de personnel pouvant travailler (14 %) ou des difficultés d'approvisionnement (11 %), (Tableau 2).

Graphique 2 - Causes de la diminution de l'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 45 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise du fait d'une perte de débouchés, de fermetures administratives ou de difficultés d'approvisionnement.

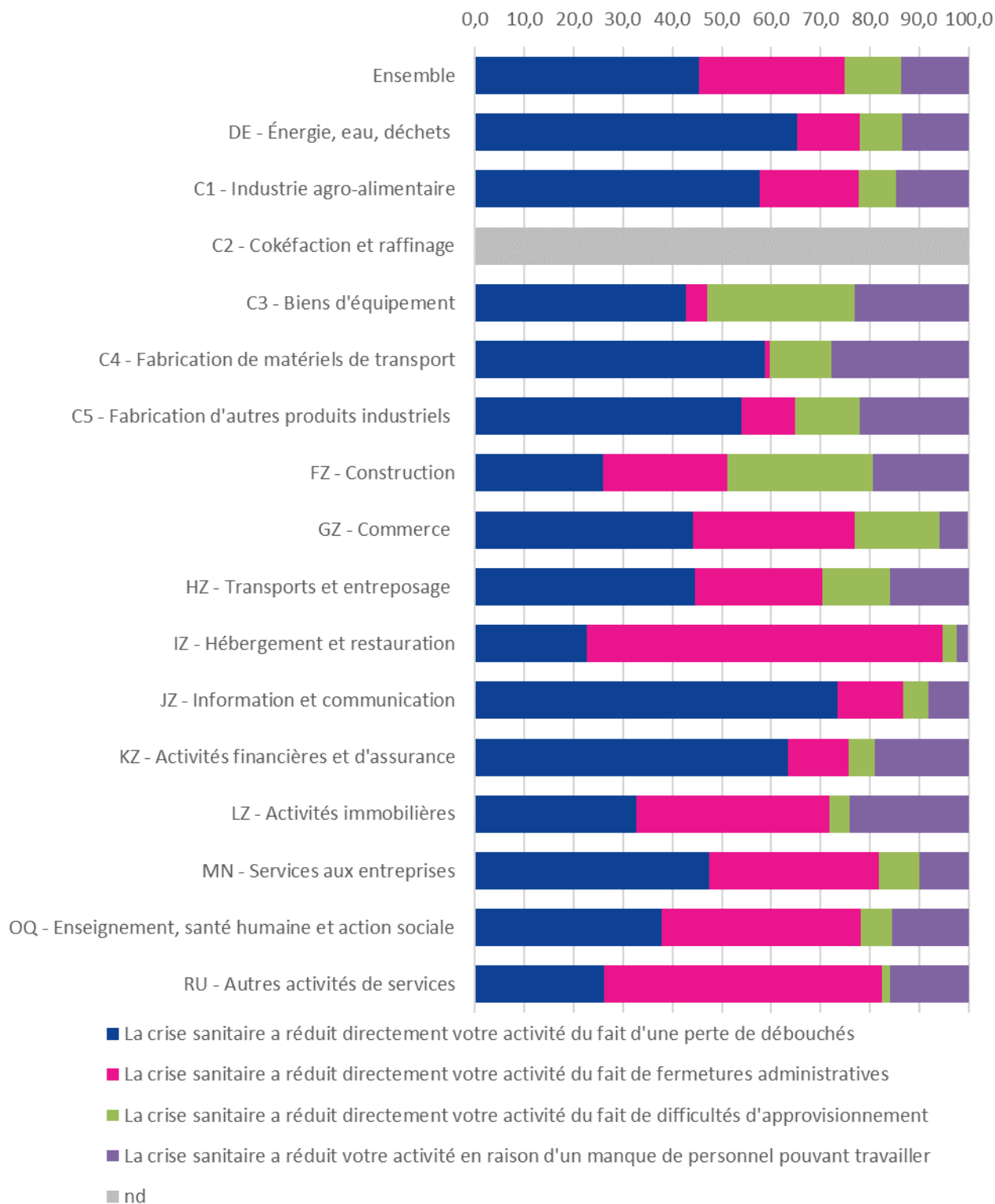
Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

La perte de débouchés concerne presque tout le secteur cokéfaction raffinage (93 % des salariés travaillent dans une entreprise concernée). Il concerne à un degré moindre l'information communication (73 %), les secteurs liés à l'énergie (65 %), les activités financières (63 %) et la fabrication de matériel de transport (59 %). Les pertes d'effectifs liées aux fermetures administratives affectent principalement l'hébergement restauration (72 %), l'enseignement privé action sociale (40 %) et les autres activités de services (56 %). Les pertes d'emploi liées aux difficultés d'approvisionnement affectent la fabrication d'équipements électriques électroniques et le secteur de la construction (30 % et 29 % respectivement).

Graphique 3 - Causes de la diminution de l'activité, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Si votre activité a diminué, diriez-vous plutôt que :



Note de lecture : 45 % des salariés travaillent dans une entreprise où l'activité a été diminuée par la crise du fait d'une perte de débouchés, de fermetures administratives ou de difficultés d'approvisionnement.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires sont en net recul, mais restent prédominantes, alors que les problèmes de débouchés progressent.

Les principales difficultés éprouvées par les entreprises relèvent toujours de la gestion des questions sanitaires. Mais celles-ci sont en net recul fin avril par rapport au mois de mars (57 % après 62 % fin mars). Les préoccupations financières viennent ensuite (34 % inchangé par rapport à mars). Et les difficultés liées au manque de débouchés augmentent (29 % après 25 %) (Tableau 2). La gestion des questions sanitaires continue de poser plus de difficultés pour les grandes entreprises (62 % pour celles de 500 salariés ou plus, après 69 %). Les difficultés financières touchent davantage les plus petites d'entre elles (41 % pour les entreprises de 10 à 19 salariés, proportion quasi-inchangée par rapport à mars). Les difficultés d'approvisionnement et les difficultés liées à l'aval reculent, signe d'un basculement possible de la conjoncture d'un choc d'offre vers un choc de demande.

Tableau 2 – Principales difficultés rencontrées (en % de salariés)

Question : À la date du 31 mars, quelles sont vos principales difficultés rencontrées depuis le début de la crise sanitaire ?

	31 mars	30 avril
Gestion des questions sanitaires (masques, distance de sécurité, gel hydro alcoolique, etc.)	62,2	56,7
Difficultés financières	34,4	34,3
Manque de débouchés	24,8	28,6
Difficultés d'approvisionnement (manque de matière première / intrants, etc.)	28,1	22,5
Fermeture administrative	24,0	23,8
Manque de personnel	24,0	21,5
Autre(s)	20,8	15,0
Difficultés liées à l'aval (problème de transport, etc.)	15,0	10,1

Note de lecture : au 30 avril, 34,3 % des salariés travaillent dans une entreprise qui fait état de difficultés financières.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les difficultés rencontrées par les entreprises varient assez sensiblement selon les secteurs.

En avril, les difficultés liées à la gestion des questions sanitaires s'amenuisent dans une très grande majorité de secteurs, ceux de l'hébergement restauration, de l'information communication et les autres activités de services faisant exception. Elles reculent amplement dans l'industrie et la construction.

Les difficultés financières sont globalement stables entre mars et avril. Elles progressent sensiblement dans la fabrication de matériel de transport et dans le secteur de l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets. Elles diminuent dans le transport entreposage et les activités de soutien. Fin avril, elles sont nettement plus fréquentes dans les secteurs de l'hébergement et de la restauration, de la fabrication de matériel de transport, et les secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (un peu plus de 55 % pour chacun, en progression pour les deux derniers par rapport à fin mars).

Les difficultés tenant au manque de débouchés sont les seules à s'être renforcées entre mars et avril, tout particulièrement dans la fabrication des produits industriels. Elles deviennent très

importantes dans la fabrication de matériel de transport (48 %, après 37 % fin mars) et dans la fabrication d'autres produits industriels (44 %, après 33 % fin mars). Ce motif demeure particulièrement mis en avant dans l'information et la communication (46 %, inchangé). Les difficultés d'approvisionnement reculent dans la fabrication de matériel de transport et dans la construction. Elles y demeurent cependant très fréquentes (48 % dans la construction, après 70 % fin mars et 38 % la fabrication de matériels de transport, après 64 % fin mars), ainsi que dans les secteurs de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et de machines (58 %, après 71 % fin mars), alors qu'elles ne le sont qu'à hauteur de 26 % dans l'industrie agroalimentaire (après 29 % fin mars).

Les fermetures administratives, globalement stables entre mars et avril, continuent d'affecter surtout l'enseignement privé, l'hébergement et la restauration (61 % après 57 %), et les autres activités de service (49 %, stable par rapport à mars) du fait surtout des arts, spectacles et activités récréatives. Les difficultés liées à l'aval reculent dans quasiment tous les secteurs, et plus particulièrement dans la fabrication d'autres produits industriels, le commerce et réparation automobiles et les activités scientifiques et de soutien. Le secteur de l'agroalimentaire, les activités financières et d'assurance et les autres activités de services font exception.

Les réductions d'effectifs restent limitées, bien qu'en augmentation

Les entreprises ayant réduit leurs effectifs représentent 13 % des salariés fin avril (après 11 % fin mars) avec des variations assez limitées selon la taille des entreprises (Tableau 3).

Ces réductions d'effectifs, un peu plus fréquentes, passent surtout par le non-renouvellement de CDD (59 %, après 49 % en mars), et d'annulation ou le report d'embauches prévues (44 % après 51 %), le licenciement demeurant marginal bien qu'en légère progression (5 %, après 2 % fin mars) et les ruptures conventionnelles également très peu fréquentes (5 % après 4 %).

Tableau 3 - Évolution des effectifs du fait de la crise par taille d'entreprise (en % de salariés)

Question : À la date du 30 avril, comment ont évolué vos effectifs (hors intérimaires) du fait de la crise sanitaire ?

	Ensemble		10 – 19		20 – 49		50 – 99		100 – 249		250 – 499		500 ou +	
	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril
Vos effectifs ont diminué	11,1	13,1	10,5	8,8	10,8	11,2	10,1	11,2	11,7	12,8	13,9	15,5	10,8	14,9
Vos effectifs sont restés constants	85,5	82,5	88,1	88,7	87,1	84,5	84,6	81,8	83,8	82,0	83,3	79,5	85,4	81,1
Vos effectifs ont augmenté	3,4	4,4	1,4	2,5	2,1	4,3	5,2	7,0	4,5	5,2	2,9	5,0	3,7	4,0

Note de lecture : au 30 avril 2020, 13,1 % des salariés travaillent dans une entreprise où les effectifs ont diminué du fait de la crise sanitaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

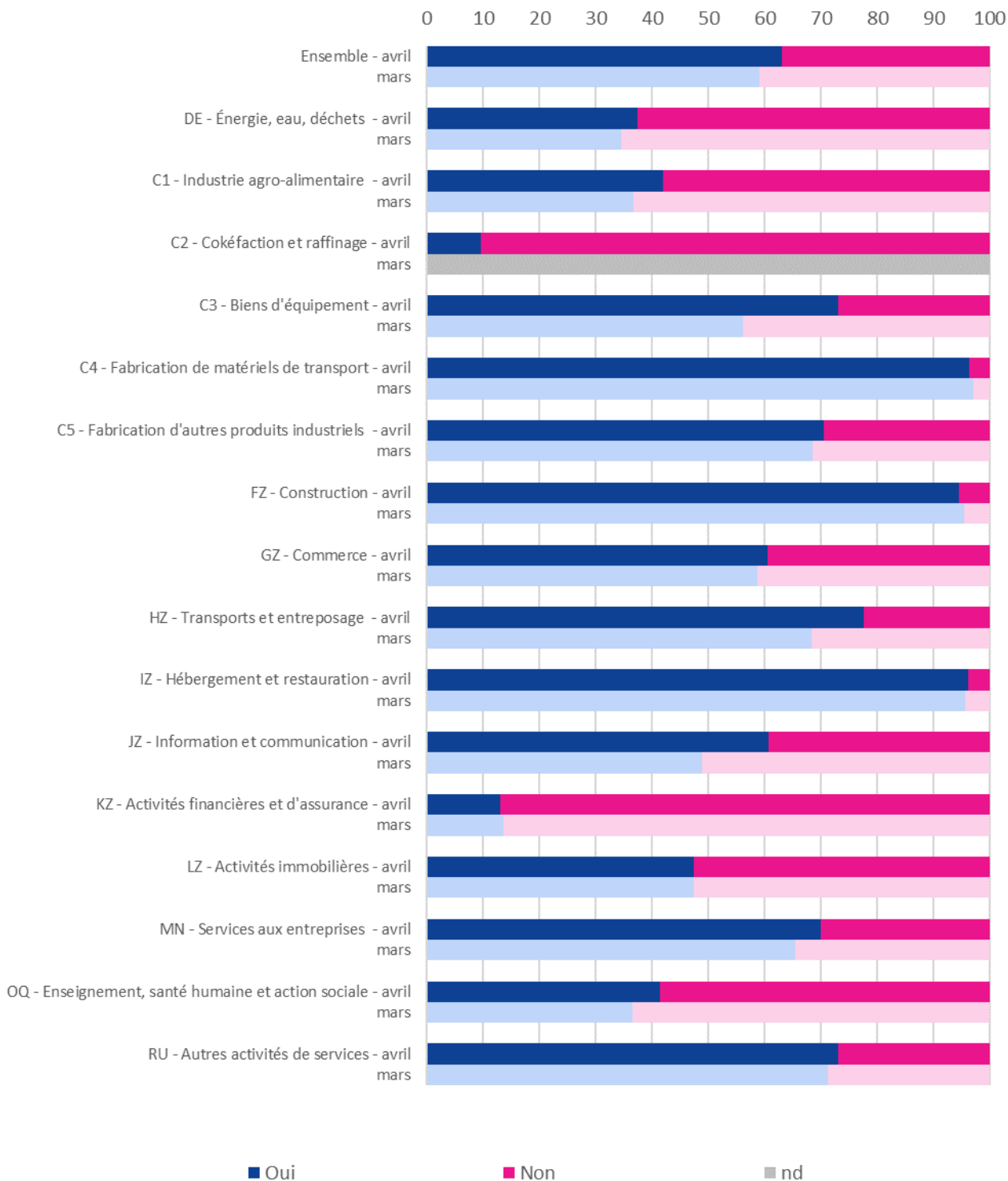
Un peu plus de 60 % des salariés sont employés par des entreprises ayant recours au chômage partiel

Fin avril, 63 % des salariés sont dans une entreprise qui a mis au moins une partie de ses salariés au chômage partiel, contre 59 % le mois précédent. Les plus petites entreprises y recourent davantage (76 % dans les entreprises ayant entre 10 et 19 salariés après 72 % fin mars) que les grandes (55 % pour les entreprises de 500 salariés ou plus après 51 % fin mars).

Le recours au chômage partiel demeure particulièrement important, et avec la même intensité qu'en mars, dans les secteurs de la fabrication de matériel de transport (96 %), l'hébergement et la restauration (96 %), et la construction (95 %). Il est nettement moindre, bien qu'en légère progression, dans l'industrie agroalimentaire (42 % après 37 %), l'enseignement privé, la santé humaine privée et l'action sociale (42 % après 37 %), les secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (38 % après 35 %), et reste inchangé dans les activités financières et d'assurance (13 % après 14 %) (Graphique 3).

Graphique 4 - Recours en chômage partiel, par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : À la date du 30 avril, avez-vous mis une partie de vos salariés en chômage partiel en réponse à la crise sanitaire ?



Note de lecture : au 30 avril, 94,6 % des salariés de la construction sont dans une entreprise qui a recours au chômage partiel.

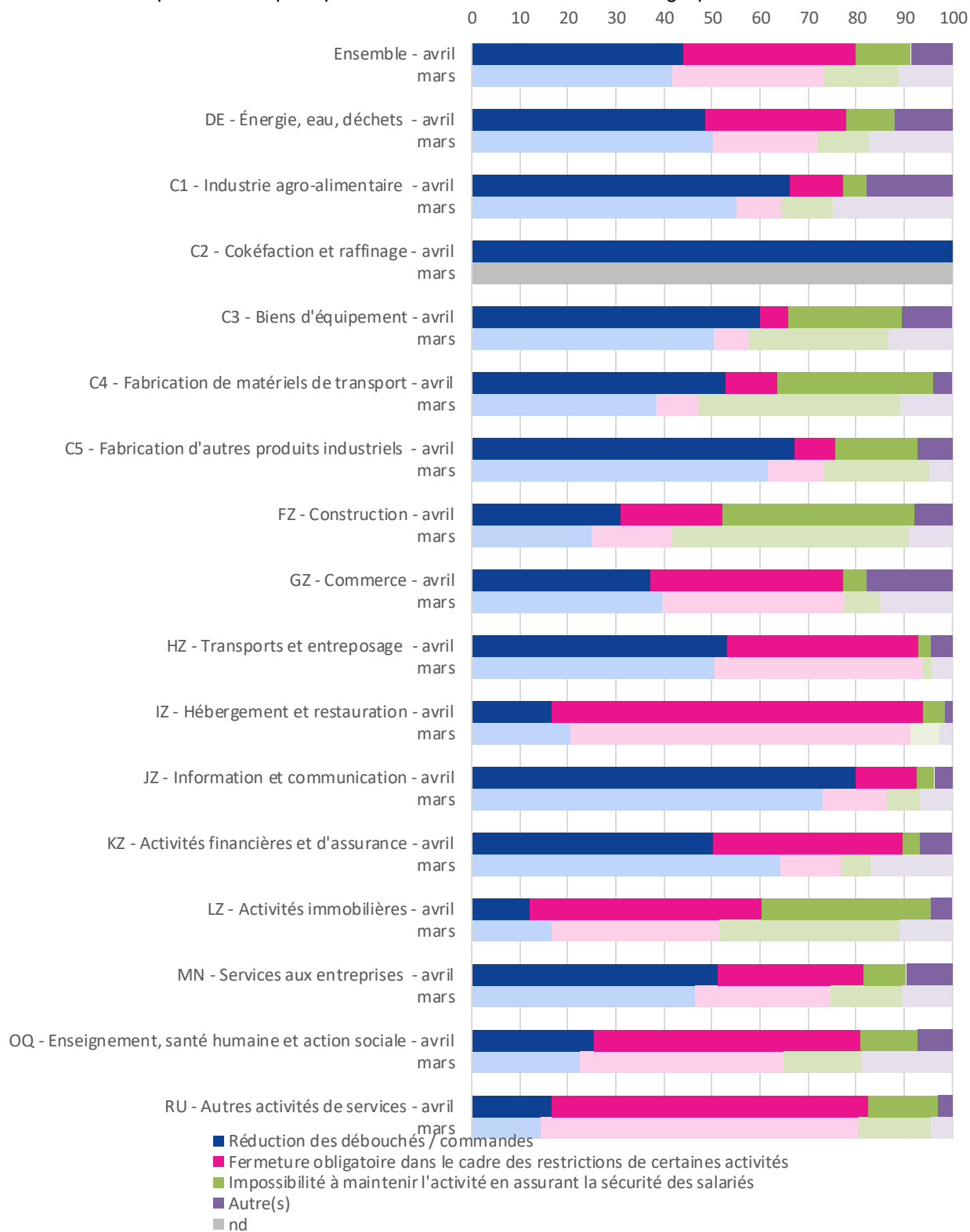
Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Fin avril, comme raisons du recours au chômage partiel, les entreprises évoquent plus souvent que le mois précédent le manque de débouchés/commandes et les fermetures administratives et moins souvent l'impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés. Ce motif recule dans quasiment tous les secteurs (Graphique 4). La réduction des débouchés et des commandes s'est particulièrement renforcée dans les secteurs de la fabrication de matériel de transport et de l'agroalimentaire. Ce dernier est, avec celui de la fabrication d'autres produits industriels, le secteur de l'industrie le plus concerné par ce motif. Le motif des fermetures administratives s'est renforcé entre mars et avril au sein des services (activités financières et d'assurance, activités immobilières) où les secteurs de l'hébergement restauration et les autres activités de services (qui comprend les arts, spectacles et les activités récréatives) demeurent les plus affectés. La construction demeure le secteur où l'impossibilité de maintenir l'activité en assurant la sécurité des salariés est la première raison citée, bien qu'en recul entre fin mars et fin avril.

Graphique 5 - Raisons du recours du chômage partiel, par secteur (en % de salariés)

Question : Pour quelle raison principale avez-vous eu recours au chômage partiel ?



Note de lecture : au 30 avril 2020, 31,9% des salariés du secteur de la construction travaillent dans une entreprise dont la principale raison du recours au chômage partiel est la réduction de débouchés/commandes

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

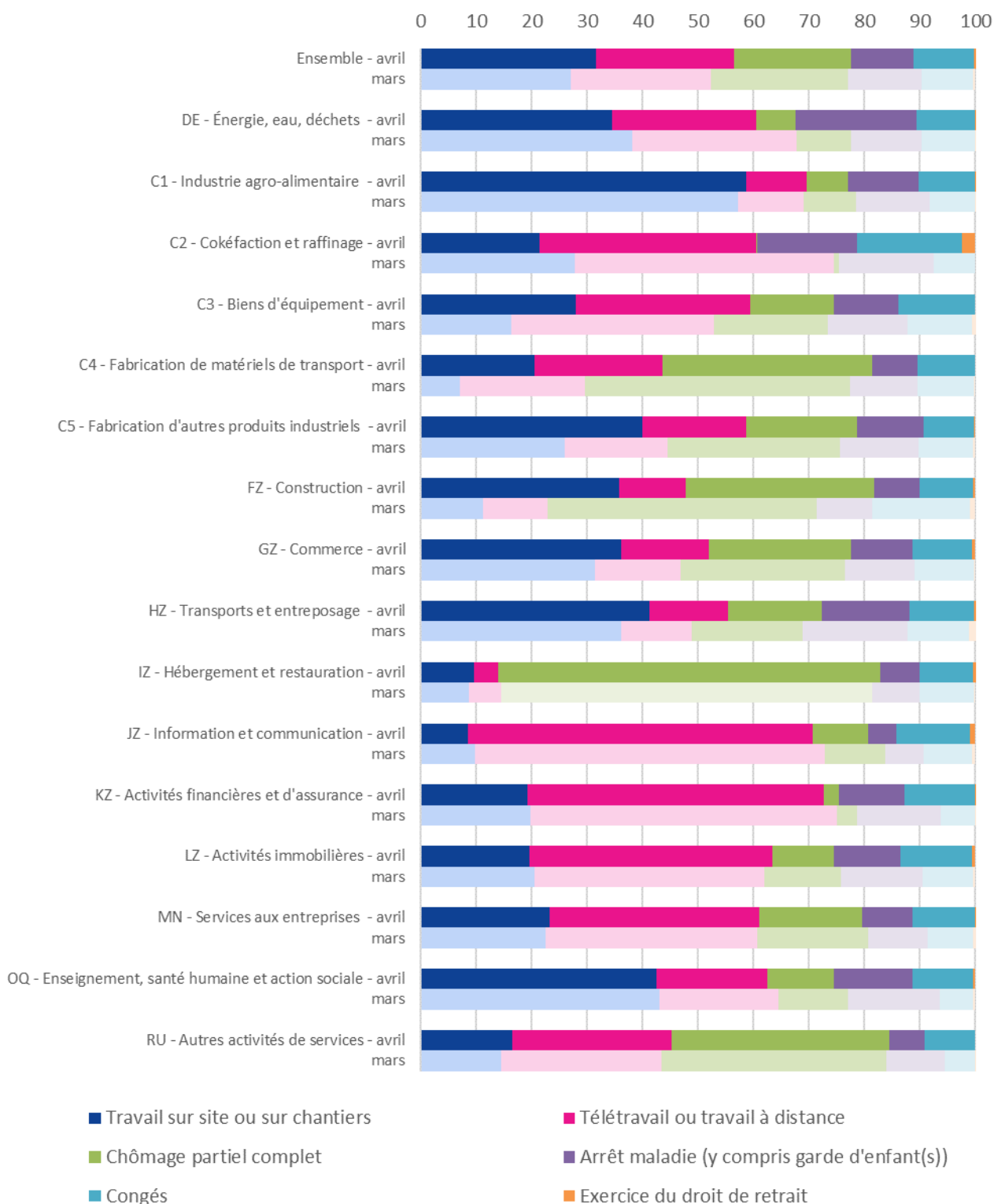
Fin avril, un tiers des salariés travaillent sur site, contre un quart fin mars

Fin avril, un cinquième des salariés est au chômage partiel complet (en diminution par rapport à fin mars), un quart en télétravail (inchangé par rapport à fin mars), et un tiers travaille sur site ou sur chantiers (en progression par rapport à fin mars). Les autres sont en arrêts maladie (y compris garde d'enfant liée à la fermeture des écoles, 10 % après 13 % fin mars) ou en congés (10 %, après 9 %). Les salariés ayant exercé leur droit de retrait demeurent très minoritaires (moins de 1 %). Certains salariés au chômage partiel n'y sont pas à temps complet, ou tout le mois. La part des salariés ayant été au chômage partiel (complet ou non) au cours d'avril est ainsi bien plus élevée (cf. encadré).

Cette répartition varie selon la taille des entreprises. Le chômage partiel complet reste plus fréquent dans les petites entreprises (34 % des salariés sont concernés dans celles comptant entre 10 et 19 salariés, après 41 % fin mars) que dans les grandes (16 % dans celles qui en comptent 500 ou plus, après 18 % fin mars). C'est l'inverse pour le télétravail, sans surprise plus utilisé dans les grandes entreprises (inchangé à 29 %) que dans les petites (17 %, après 18 % fin mars). La part des salariés en arrêt maladie ou garde d'enfant croît également avec la taille de l'entreprise et représente 7 % des situations dans les plus petites entreprises (après 10 % fin mars), contre 12 % dans les plus grandes d'entre elles (après 15 % fin mars).

Le télétravail est particulièrement fréquent dans les secteurs de l'information et de la communication (65 % des salariés, après 63 % en mars), et les activités financières et d'assurance (54 % après 55 %), dans lequel il était déjà nettement plus répandu avant la crise. Il l'est nettement moins dans l'hébergement-restauration (4 % des salariés après 6 % fin mars), la construction (11 % après 12 %), l'industrie agroalimentaire (11 % après 12 %) et les transports (15 % après 13 %).

Graphique 6 - Répartition des salariés au cours de la semaine du 27 avril (en %)



Note de lecture : au cours de la semaine du 27 avril, environ 31,2 % des salariés travaillent sur site.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Le télétravail mis en place en urgence au début de la crise n'est pas considéré comme une organisation durable par toutes les entreprises. Celles qui estiment pouvoir fonctionner un mois ou plus avec la proportion actuelle de salariés en télétravail représentent 38 % de l'emploi salarié, contre 37 % celles qui estiment cette proportion viable moins d'un mois et 25 % celles qui ne savent pas estimer la durabilité du télétravail.

La capacité à gérer le télétravail dans la durée croît avec la taille des entreprises. Les plus optimistes en la matière représentent un quart des salariés dans la tranche des entreprises comptant 10 à 19 salariés, contre près de la moitié dans la tranche de celles en comptant 500 ou plus. Le télétravail est largement jugé soutenable dans le secteur des industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution (les entreprises le jugeant viable au moins un mois représentent 80 % des salariés du secteur) et dans celui de l'information et communication (65 %). Il est jugé peu soutenable dans les secteurs de la construction (21 %), des activités immobilières (29 %), du commerce ; réparation d'automobiles et de motocycles (29 %), de l'enseignement privé, santé humaine privée et action sociale (30 %) et de l'hébergement et restauration (33 %).

Encadré – 8,6 millions de salariés auraient effectivement été placés en chômage partiel au mois d'avril 2020, pour 832 millions d'heures.

Afin de recourir au dispositif d'activité partielle, les entreprises doivent déposer une demande d'autorisation préalable (DAP) auprès de l'administration. Sur la base des DAP déposées au 18 mai 2020, 11,8 millions de salariés étaient susceptibles d'être placés en activité partielle au mois d'avril. Toutefois, le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle peut s'avérer *in fine* inférieur aux demandes préalables : seules les demandes d'indemnisation (DI) déposées chaque mois par les entreprises pour obtenir le remboursement des salaires versés permettent de le déterminer. Au 18 mai, les demandes d'indemnisation pour le mois d'avril concernent 4,5 millions de salariés mais toutes les demandes n'ont pas encore été déposées, les entreprises disposant d'un délai d'un an pour faire leur demande d'indemnisation.

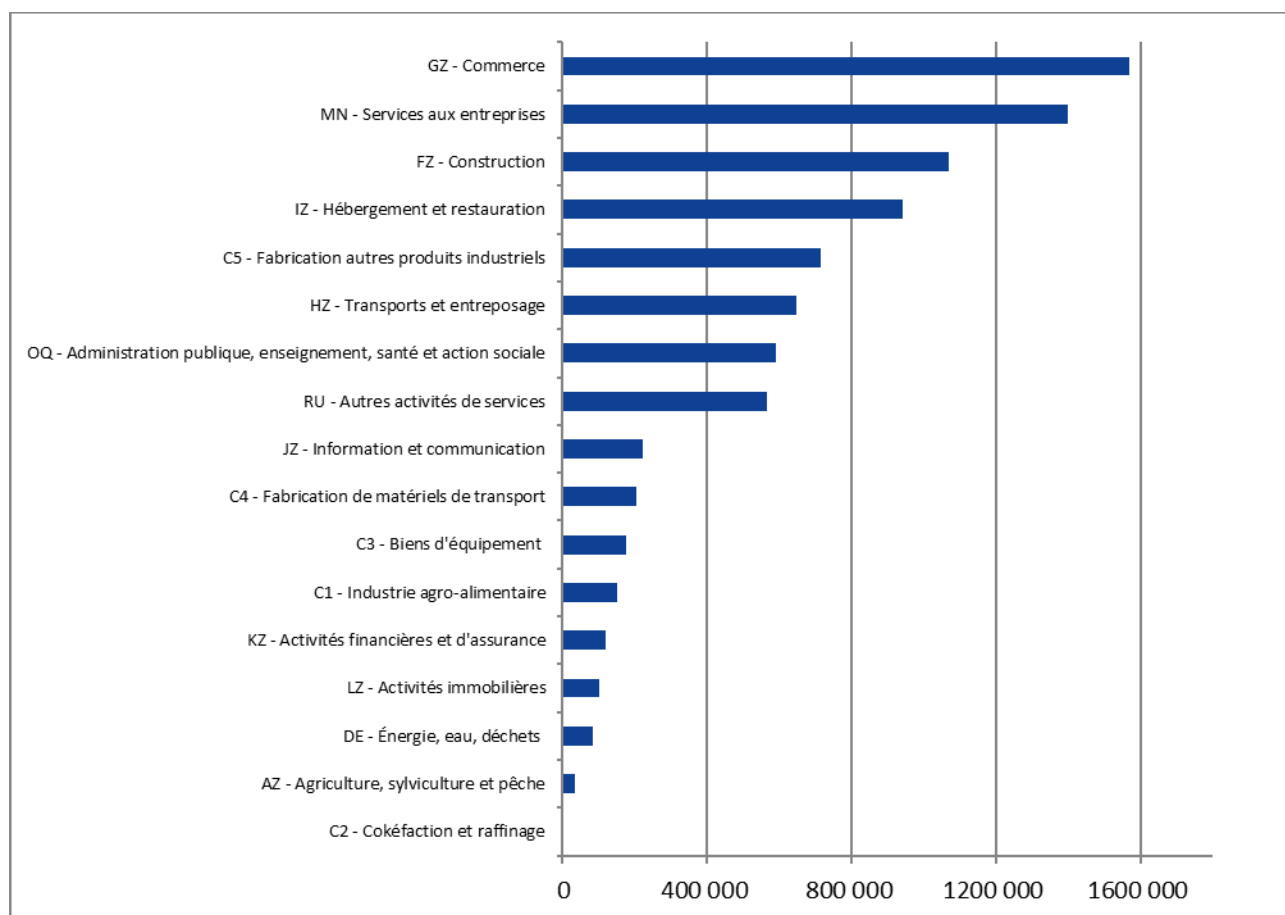
Afin d'estimer le nombre de salariés qui ont été placés en activité partielle en avril, et qui seront donc couverts par les demandes d'indemnisation qui vont arriver ultérieurement au titre du mois d'avril, deux sources d'informations complémentaires aux données administratives sur les DI sont mobilisées : d'une part l'enquête Acemo-Covid-19, qui permet d'estimer le non-recours effectif à l'activité partielle pour les entreprises qui avaient pourtant déposé une DAP ; d'autre part, une consultation spécifique réalisée auprès de 1 000 déclarants ayant déposé des DAP pour des effectifs importants et qui n'ont pas encore réalisé de DI pour avril.

Il en ressort que 8,6 millions de salariés seraient effectivement placés en activité partielle au mois d'avril 2020, pour 832 millions d'heures chômées (soit 97 heures, ou 2,8 semaines à 35 heures, par salarié en moyenne). Les trois secteurs les plus représentés parmi les salariés effectivement placés en activité partielle sont le commerce (1,6 million de salariés, graphique A), les services aux entreprises (activités spécialisées, scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien : 1,4 million de salariés), et la construction (1,1 million). Les entreprises de moins de vingt salariés

concentrent plus du tiers des salariés placés en activité partielle (graphique B). Celles de plus de 250 salariés représentent un peu moins de 30 % des salariés placés en activité partielle.

Ces estimations sont susceptibles d'être révisées et doivent être considérées avec prudence car elles reposent sur des hypothèses concernant le comportement de recours à l'activité partielle des entreprises qui n'ont pas encore déposé de demande d'indemnisation.

Graphique A - Estimation du nombre de salariés effectivement placés en activité partielle au mois d'avril 2020 par secteur d'activité

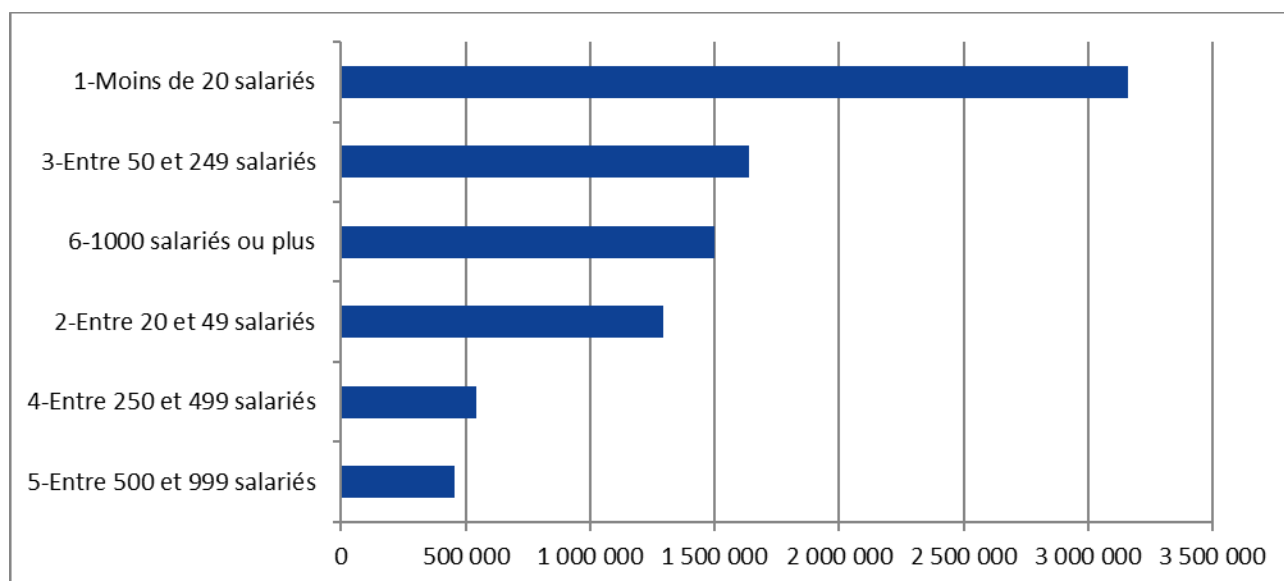


Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle au mois d'avril 2020 est estimé à 1,6 million dans le secteur du commerce.

Sources : demandes d'indemnisations SI APART, enquête Acemo-Covid-19, consultation auprès de certaines d'entreprises ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

Graphique B - Estimation du nombre de salariés effectivement placés en activité partielle au mois d'avril 2020 par taille d'entreprise



Note de lecture : le nombre de salariés effectivement placés en activité partielle au mois d'avril 2020 est estimé à 3,2 millions pour les entreprises de moins de 20 salariés.

Sources : demandes d'indemnisations SIAPART, enquête Acemo-Covid-19, consultation auprès de certaines entreprises ; estimation Dares.

Champ : salariés ; France.

Les mesures de prévention sanitaire se généralisent dans les entreprises

Entre fin mars et fin avril, les entreprises ont considérablement augmenté les mesures de prévention pour leurs salariés sur site ou chantiers. Celles fournissant du gel hydroalcoolique à la plupart de leurs salariés représentent 83 % de l'emploi (après 64 % fin mars) (Tableau 5). Elles sont également une majorité à avoir mis en place des distances de protection pour la plupart de leurs salariés travaillant sur site (81 % de l'emploi, après 69 % fin mars).

Elles sont moins nombreuses, bien qu'en progression importante à fournir des masques (68 % après 29 %) ou des gants (52 % après 37 %). L'aide au transport individuel reste pour sa part en retrait. Ces mesures de protection sont un peu plus souvent mises en place dans les grandes entreprises que dans les petites.

Tableau 4 - Mesures de prévention pour les salariés sur site (en % de salariés)

Question : À la date du 30 avril, avez-vous mis en place des mesures de prévention pour les salariés sur site ou sur chantiers ?

	Aide au transport individuel		Gants		Masques		Gel hydro alcoolique ou savon		Distance de protection vis-à-vis des collègues / clients		Autre(s) mesure(s)	
	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril	31 mars	30 avril
la plupart des salariés (80 % ou plus)	5,2	7,8	37,1	52,1	28,7	67,8	63,5	83,4	68,9	80,6	4,5	50,2
une majorité des salariés (50 % à 79 %)	1,2	1,6	6,5	6,8	6,0	5,6	4,6	3,3	4,5	6,7	4,1	4,1
certaines salariés (10 % à 49 %)	2,3	4,0	9,9	12,1	12,0	9,9	6,5	5,0	3,3	4,2	4,7	5,9
quelques salariés (moins de 10 %)	9,6	9,9	13,5	12,5	14,8	7,7	8,1	5,1	7,2	4,9	6,1	5,9
aucun salarié	81,7	76,8	33,0	16,6	38,6	9,0	17,2	3,2	16,0	3,6	44,5	34,0

Note de lecture : au 30 avril, 7,8 % des salariés travaillent dans une entreprise dont la plupart des salariés bénéficient d'une aide au transport individuel.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Entre fin mars et fin avril, les mesures de distance pour les travailleurs sur site se sont davantage répandues dans les secteurs de la construction et des services où elles étaient moins souvent mises en place en mars, notamment l'information communication (79 % après 57 %) et les autres activités de services (66 % après 45 %). Elles demeurent fin avril davantage employées dans l'industrie. Il en va de même pour l'usage du gel hydroalcoolique.

Les gants sont souvent utilisés sur site ou chantier dans la construction (77 % après 27 %), dans le commerce (66 %, après 50 %), la santé humaine et l'action sociale (64 % après 52 %), l'industrie agroalimentaire (62 % après 60 %). Ils le sont moins dans l'information et communication (12 % après 8 %) et dans les activités financières et d'assurance (27 % après 15 %).

Les masques sont également très utilisés dans les secteurs de l'enseignement privé, santé humaine privée et action sociale (82 % après 54 %) et dans l'industrie agroalimentaire (81 % après 53 %), moins dans les secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (55 % après 35 %), dans les activités financières et d'assurance (50 % après 17 %) et dans les autres activités de services (50 % après 16 %).

Les entreprises sont moins nombreuses en avril qu'en mars à répondre sur les raisons pour lesquelles elles n'ont pas mis en place certaines mesures de prévention (Tableau 6). Le plus souvent elles signalent que cela n'était pas nécessaire, compte tenu de l'organisation du travail (30 % après 43 % des salariés) (ce qui peut correspondre aux situations de télétravail, notamment), ou qu'elles ne disposaient pas des équipements nécessaires (16 % après 43 %). Seules 11 % (après 22 %) répondent que ce n'était pas possible compte tenu de l'organisation du travail.

Tableau 5 - Mesures de prévention pour les salariés sur site ou sur chantiers au 31 mars (en % de salariés)

Question : Pour quelles raisons n'avez-vous pas mis en place certaines mesures de prévention (y compris dans le cas où cela a pu conduire à ne pas pouvoir envoyer des salariés sur site) ?

	31 mars	30 avril
Cela n'était pas nécessaire, compte tenu de l'organisation de l'activité	43,3	30,3
Vous ne disposiez pas des équipements nécessaires	42,7	16,3
Cela n'était pas possible compte tenu de l'organisation du travail	22,8	11,1
Autre(s) raison(s)	18,2	7,6
Toutes les mesures de prévention ont été mises en place	--	50,5

Note de lecture : En avril, 30,3 % des salariés travaillent dans une entreprise qui n'a pas mis en place certaines mesures de prévention car cela n'était pas nécessaire.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

40 % des salariés travaillent dans une entreprise qui anticipe que son activité sera revenue à la normale d'ici 3 mois

Interrogées sur leurs perspectives de retour à une activité normale, les entreprises font état d'une forte incertitude et d'une grande hétérogénéité entre secteurs. Si les entreprises anticipant un retour à l'activité normale d'ici 3 mois représentent 40 % de l'emploi salarié, celles qui n'anticipent pas de retour à la normale avant ce terme en représentent 33 % et celles qui ne savent pas dater ce retour à la normale 27 %.

10 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité est déjà revenue à la normale le 11 mai 2020. Les secteurs où l'activité est plus fréquemment revenue à la normale à cette date relèvent de l'agroalimentaire (28 % de l'emploi), et du transport entreposage (17 % de l'emploi).

30 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité reviendrait à la normale dans 3 mois. C'est particulièrement le cas des secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets (65 % de l'emploi), et à un degré moindre dans la construction (52 % de l'emploi), puis dans les activités immobilières (38 %).

17 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité mettra plus de 3 mois pour revenir à la normale. Les secteurs concernés sont ceux de l'information communication (38 %), les activités immobilières (24 %) et de la fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines (23 %).

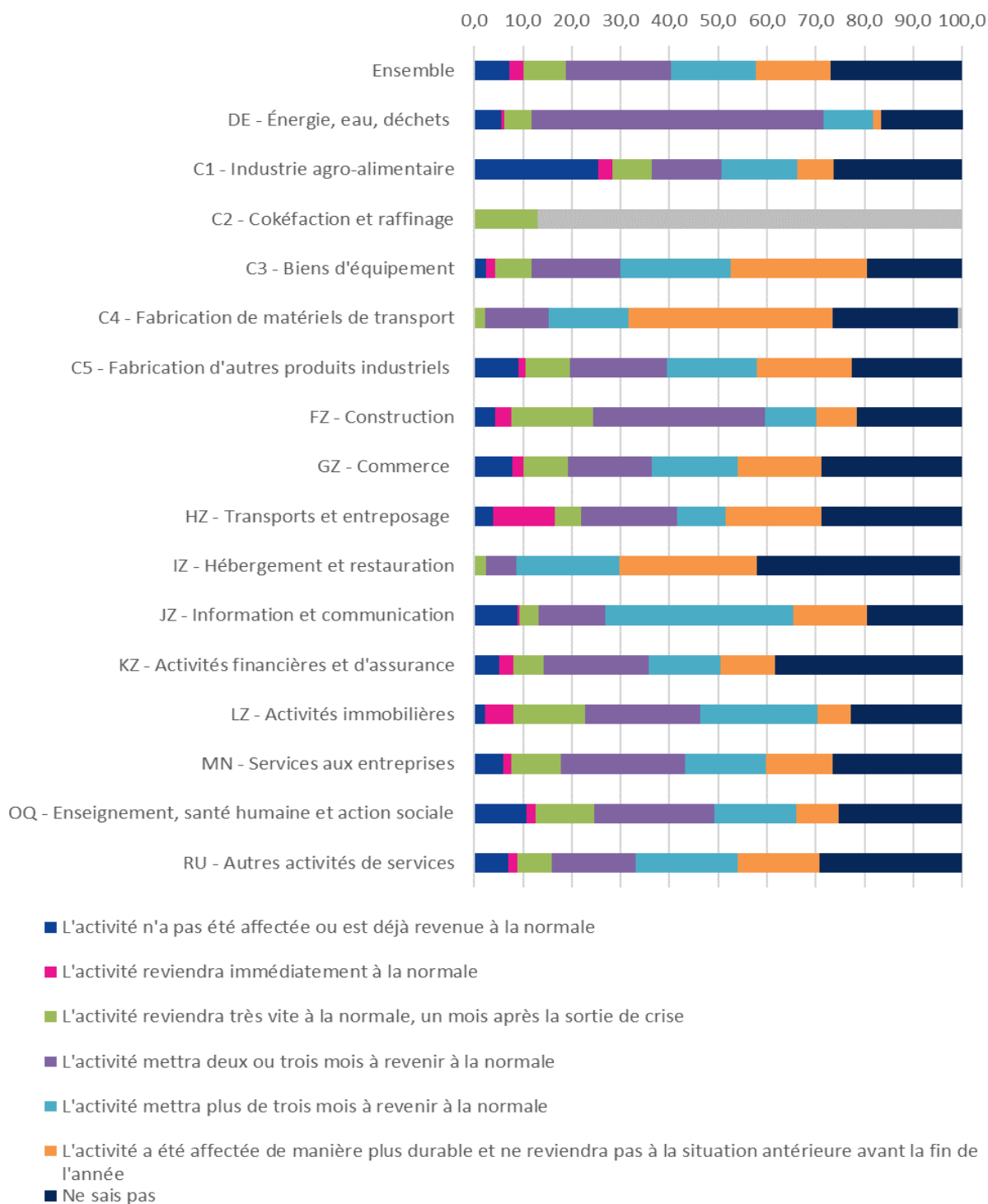
15 % des salariés sont dans des entreprises qui considèrent que leur activité est affectée durablement et ne sera pas revenue à la normale avant la fin de l'année. Le secteur de la fabrication de matériel de transport est le plus concerné par cette perte durable d'activité (42 %), suivi par l'hébergement restauration (28 %) et la fabrication d'équipements électriques (28 %).

Enfin, 27 % des salariés travaillent dans une entreprise qui ne peut dater le moment où son activité reprendra normalement. Cette incertitude est plus fréquente dans l'hébergement restauration (42 % de l'emploi), puis dans les activités financières et d'assurance (39 %). Les secteurs liés à l'énergie, l'eau, et la gestion des déchets sont les moins incertains (17 %) de même que ceux de la fabrication

d'équipements électriques, électroniques, informatiques et fabrication de machines (19 %) ou information communication (20 %).

Graphique 7 - Reprise de l'activité après le début du déconfinement par secteur d'activité (% de salariés)

Question : À partir du 11 mai, avec le début prévu du déconfinement, au bout de combien de temps pensez-vous que l'activité économique de votre structure va reprendre normalement ?



Note de lecture : 7,1 % des salariés travaillent dans une entreprise dont l'activité n'a pas été affectée ou est déjà revenue à la normale

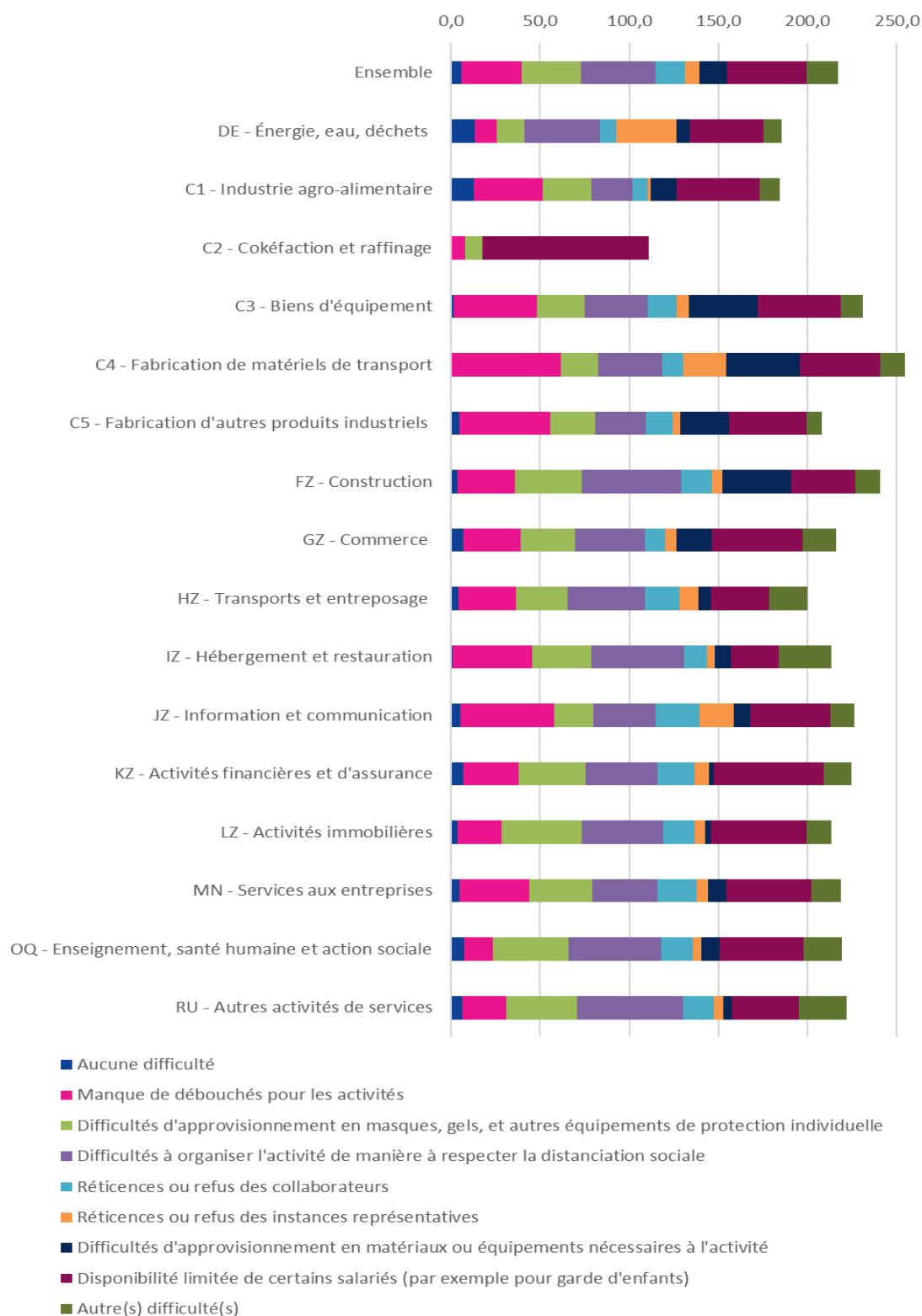
Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

Les principales difficultés qu'anticipent les entreprises pour la reprise d'activité sont la disponibilité limitée de certains salariés (45 % de l'emploi), tiré par les activités financières et d'assurance (62 %) et les activités immobilières (54 %) et celles à organiser l'activité de manière à respecter la distanciation sociale (42 %), tirés par la construction (56 %), l'hébergement restauration (52 %) et les autres activités de services (59 %). Le manque de débouchés (34 %), tiré par les secteurs de la fabrication de matériels de transport (62 %) et de l'information communication (52 %) et les difficultés d'approvisionnement en masques gel et autres équipements de protections (33 %) qui concerne davantage les secteurs des services, viennent après.

Graphique 8 - Principales difficultés anticipées pour la reprise de l'activité par secteur d'activité (en % de salariés)

Question : Quelles sont les principales difficultés que vous anticipez pour la reprise de votre activité ?



Note de lecture : fin avril, 34,2 % des salariés travaillent dans une entreprise dont une difficulté à la reprise de l'activité est le manque de débouchés.

Source : Dares, enquête Acemo Covid, mai 2020.

Champ : salariés du privé hors agriculture, particuliers employeurs et activités extraterritoriales ; France (hors Mayotte).

La Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) est la direction du ministère du Travail qui produit des analyses, des études et des statistiques sur les thèmes du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social.

dares.travail.gouv.fr

